

# VILLE DE GONDECOURT

## NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

### **PRESENTATION GENERALE :**

Le budget d'une commune se décompose en deux sections :

**La section de fonctionnement** qui enregistre en dépenses toutes les charges courantes (eau, électricité, fournitures administratives et scolaires, etc...), les frais de personnel, les subventions aux associations, les aides diverses (bourses communales...), les intérêts des emprunts.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales (impôts locaux), l'attribution de compensation de la communauté de communes, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les produits des services (recettes perçues sur les usagers: repas de cantine, école de musique, concessions de cimetières, droits de stationnement. ..) et les « autres produits de gestion courante » (revenus des immeubles, locations ...).

**La section d'investissement** qui enregistre en dépenses le remboursement en capital des emprunts et l'ensemble des travaux et des achats qui valorisent le patrimoine de la commune ( les travaux de réparation sont inscrits en fonctionnement)

En recettes, cette section comprend les subventions attribuées par l'Etat et les autres collectivités territoriales pour certains travaux, le reversement de la TVA pour les travaux et les achats d'investissement effectués l'année précédente, la taxe d'aménagement, les amortissements de l'année et un virement de la section de fonctionnement (souvent indispensable pour équilibrer le budget d'investissement.) et/ou un excédent de fonctionnement capitalisé.

Les deux sections sont indépendantes mais il faut, pour permettre à la commune de réaliser des travaux d'investissement, que le budget de fonctionnement dégage un excédent (un bénéfice).

### **VUE D'ENSEMBLE :**

<b>Proposition 2026</b>	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 075 000,00	4 016 695,33
Section d'investissement	2 996 702,00	3 888 869,50

<b>REPORT DES ANNEES ANTERIEURES</b>	DEFICIT	EXCEDENT
Section de fonctionnement		1 084 304,67
Section d'investissement	953 400,47	

<b>RESTES A REALISER 2025 (investissement)</b>	DEPENSES	RECETTES
TOTAL	189 897,53	251 130,50

<b>TOTAL (propositions 2026 + reports + restes à réaliser 2025)</b>	DEPENSES	RECETTES
TOTAL	9 215 000,00	9 241 000,00



## DETAIL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En dépense,

	2026	Rappel : CA 2025	Vote 2025
<b>Charges à caractère général</b> (correspondent à toutes les dépenses courantes (eau, gaz, fournitures techniques, scolaires, etc.).)	1 092 436,00	1 028 803,87	1 088 110,00
<b>Charges de personnel</b>	2 018 100,00	1 876 895,24	1 949 524,00
<b>Autres charges et gestion courante</b> (correspondent aux indemnités des élus et aux subventions attribuées)	495 385,92	401 189,20	425 478,51
<b>Atténuations de produits</b> (remboursement taxes)	3 000,00	2 196,00	1 000,00
<b>Charges financières</b> (correspondent au paiement des intérêts des emprunts.)	84 401,88	97 116,82	99 211,29
<b>Charges spécifiques</b> (correspondent aux titres annulés)	15 000,00	1 705,47	15 000,00
<b>Dotations aux provisions et dépréciations (provisions pour risques, litiges)</b>	4 000,00	3 266,43	4 000,00
<b>Chapitre 042 (Amortissements</b> (correspondent à la perte de valeur annuel du matériel communal) <b>+ divers)</b>	222 676,20	218 964,63	222 676,20
<b>Virement à la section d'investissement</b>	1 140 000,00	0,00	990 000,00

En recette,

	2026	Rappel : CA 2025	Vote 2025
<b>Atténuations de charges</b> (correspondent aux remboursements de l'assurance du personnel en cas d'absence pour maladie)	40 000,00	88 687,44	15 000,00
<b>Produits des services, domaines</b> (correspondent aux rentrées d'argent des services proposés par la commune : cantine, école de musique, etc.,) – remboursement CCPC et CCAS	361 791,93	402 470,20	404 105,00
<b>Impôts et taxes</b> (on y retrouve essentiellement l'attribution de compensation de la CCPC et les droits de mutation)	1 281 490,90	1 288 807,21	1 280 564,90
<b>Fiscalité locale</b> (on y retrouve essentiellement les impôts locaux, la taxe pylônes et les taxes sur l'électricité)	1 573 267,00	1 547 949,50	1 525 647,00
<b>Dotations et participations</b> (correspondent aux aides de l'état)	591 255,75	658 531,49	523 307,69
<b>Autres produits de gestion courante</b> (correspondent essentiellement aux revenus sur les locations des bâtiments communaux)	138 623,32	141 321,72	108 974,99
<b>Produits financiers</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Produits spécifiques</b>	0,00	163,85	0,00
<b>Resultat de fonctionnement reporté</b>	1 084 304,67	1 511 424,38	1 511 424,38
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations</b>	266,43	976,04	976,04
<b>Opérations d'ordre (travaux en régie)</b>	30 000,00	27 510,97	30 000,00

## DETAIL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépense,

<b>Dépenses d'équipement</b>	2 124 102,00
<b>Restes à réaliser 2025</b>	189 897,53
<b>Remboursement des emprunts et du prêt relais</b>	702 600,00
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	953 400,47
<b>Opérations patrimoniales*</b>	140 000,00
<b>Opérations d'ordre (travaux en régie)</b>	30 000,00

,\*ces opérations n'ont aucune influence sur le budget communal car la même somme est inscrite en dépense et en recette d'investissement

**PRINCIPALES DEPENSES D'EQUIPEMENT prévues en 2026 :**

Chapitre 20 :

Etudes	21 034,40 euros
Logiciels	10 000,00 euros

Chapitre 21 :

Intervention sur bâtiments	115 000,00 euros
Matériel divers et technique	95 000,00 euros
Travaux de voirie	60 000,00 euros
Cimetière : reprise de concessions-cavurne	30 000,00 euros
Véhicule	25 000,00 euros
Informatique	22 000,00 euros
Signalétique et mobilier urbain	15 000,00 euros
Mobilier	15 000,00 euros
Plantation	10 000,00 euros

Opérations :

Opération 43 (AP* 2023-1) – aménagement qualitatif de la place De Gaulle	269 431,60 euros
Opération 45 (AP* 2025-1) – rénovation de l'école Charles Perrault-maîtrise d'oeuvre	100 000,00 euros
Opération 46 (AP* 2025-2) – vidéoprotection	334 136,00 euros
Opération 47 (hors AP*) – façades de l'hôtel de ville	10 000,00 euros
Opération 48 (hors AP*) – rénovation des salles de sports Hergé et Terray	320 000,00 euros
Opération 49 (AP* 2026-1) – rénovation de l'école Charles Perrault – travaux	400 000,00 euros
Opération 50 (hors AP*) – végétalisation de la cour de l'école Jacques Prévert	250 000,00 euros
Opération 51 (hors AP*) – gestion des eaux pluviales	20 000,00 euros

\*autorisation de programme

**En recette,**

Restes à réaliser 2025	251 130,50
Subventions diverses	123 543,92
Remboursement TVA 2024	392 488,48
Taxe d'aménagement	29 585,43
Produits de cession d'immobilisations	887 175,00
Chapitre 040 (Amortissements** et divers)	222 676,20
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
emprunt	0,00
Virement de la section de fonctionnement	1 140 000,00
Excédents de fonctionnement capitalisés	953 400,47
Opérations patrimoniales*	140 000,00

,\*ces opérations n'ont aucune influence sur le budget communal car la même somme est inscrite en dépense et en recette d'investissement

,\*\*les amortissements ont une influence relative sur le budget communal car la même somme est inscrite en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement

## **ENDETTEMENT**

En 2026, l'annuité des emprunts déjà souscrits se décomposera comme suit :

- 695 319,53 € EN CAPITAL (Investissement) dont remboursement du prêt relais de 500 000 euros
- 88 363,86 € EN INTERET (Fonctionnement)

Etat de la dette au 01/01/2026 : 3 539 615,74 €, 5 emprunts et un prêt relais en cours, Le prêt relais sera soldé en 2026, 1 emprunt sera soldé en 2027, 1 en 2035, 2 en 2042 et 1 en 2044.

## **TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du conseil	Produit estimé
Taxe d'habitation (logements vacants/résidence secondaires)	64 000	10,05	6 432,00
Taxe foncière bâti	4 439 000	42,10	1 868 819
Taxe foncière non bâti	60 900	45,75	27 862
<b>TOTAL</b>			<b>1 903 113 euros</b>

- contribution coefficient correcteur : 510 896 euros

Montant total prévisionnel	<b><u>1 392 217 euros</u></b>
----------------------------	-------------------------------

